 **FORMEZ-VOUS AUX PREMIERS SECOURS**

 **AVEC L’IAE**



 **PORTEZ SECOURS A LA PERSONNE**

 **DANS VOTRE QUOTIDIEN**

L’IAE de Caen vous propose de vous former au PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

L’enseignement des cours pratiques et théoriques est inculqué par un moniteur diplômé et dispensé au SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) sur le campus 1.

La formation se déroule sur 10 heures découpées en 3 soirs (16h30 – 20h30 le premier jour et 17h00 – 20h00 les deux jours suivants).

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

◾ Exécuter les gestes de premier secours destinés à protéger la victime et les témoins

◾ Alerter les secours

◾ Empêcher l’aggravation de l’état de la victime en attendant l’arrivée des secours

**CONTENU DE LA FORMATION**

Elle se divise en huit parties :

⇨ La protection

⇨ L’alerte

⇨ La victime s’étouffe

⇨ La victime saigne abondamment : les hémorragies

⇨ La victime est inconsciente : la position latérale de sécurité (PLS)

⇨ La victime ne respire pas : réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation

⇨ La victime se plaint d’un malaise

⇨ La victime se plaint après un traumatisme : plaies, brûlures et atteintes des os et des articulations

**METHODES PEDAGOGIQUES**

⦁ Etude de cas

⦁ Démonstration pratique

⦁ Ateliers d’apprentissage des gestes

⦁ Simulation

**EVALUATION**

Chaque étudiant est évalué sur le thème présenté permettant ainsi de déterminer ses compétences. S’il est apte, il recevra un diplôme nominatif permettant la pratique des gestes sur autrui en cas de besoin. Ce diplôme sera un plus sur son CV.

**TARIF DE LA FORMATION**

15 euros par étudiant

Le coût réel est de 40 euros, cependant, afin de vous permettre d’accéder à cette formation, l’IAE et IDEA ont pris en charge une partie du règlement (L’IAE à hauteur de 20 euros et IDEA 5 euros)

**INSCRIPTION A LA FORMATION**

Contact : IAE - Patricia Naudet 02.31.56.65.21 bureau 021 iae.alumni@unicaen.fr

\*Chèque de 15 euros à l’ordre de l’agent comptable de l’université de Caen

\* la formation n’est pas remboursable en cas de désistement, cependant elle peut être reportée à une date ultérieure.